

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     Madame Marie-Eve D'Ascola  
                                  Madame Julie Plamondon  
                                  Monsieur François Du Sablon  
                                  Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire,

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, la greffière adjointe et coordonnatrice des communications, madame Sonia Bertrand, sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal du 11 octobre 2011;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Rapport du maire sur la situation financière pour l'exercice budgétaire 2011 et les orientations générales;
7. Publication du rapport du maire sur la situation financière;
8. Nomination du maire suppléant et du représentant substitut auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier;
9. Avis de motion - Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, présentation de l'objet du règlement et confirmation de la séance de l'adoption du règlement;
10. Rapports du Service des finances :
  - a) revenus et dépenses pour les dix premiers mois de l'année 2011 et estimation au 31 décembre 2011;
  - b) radiation de taxes municipales et de factures diverses;
  - c) arrérages de taxes;
11. Rapport du comité de sélection – engagement d'une réceptionniste occasionnelle;
12. Rapport des demandes de soumissions – graphisme et impression du Petit Rapporteur;
13. Nominations au sein d'organismes :
  - a) CATS – Communauté d'Affaires et Tourisme Stoneham;
  - b) Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury;
14. Demande de variation budgétaire – entretien du complexe municipal;
15. Décision du Tribunal des droits de la personne – application du

- jugement du 29 septembre 2011;
16. Demande d'emprunt temporaire – marge de crédit;
  17. Démission d'un pompier à temps partiel;
  18. Recommandation de paiement numéro 2 - projet de réfection d'une partie du chemin Saint-Edmond et des chemins Whalen et du Plateau - règlement numéro 11-648;
  19. Rapports des demandes de soumissions :
    - a) fourniture et cueillette des contenants à chargement avant pour les déchets domestiques;
    - b) mandat à un notaire visant la préparation d'actes notariés;
    - c) achat et installation de glissières de sécurité sur le chemin Jacques-Cartier Sud - règlement numéro 09-598;
    - d) déneigement du secteur des chemins privés du développement Exposition Sud;
  20. Demande du club de motoneige Le Petit Sentier de Saint-Émile – droit de passage;
  21. Annulation et remplacement de la résolution numéro 346-11 – plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;
  22. Recommandations de paiements :
    - a) demande numéro 1 – disposition des boues de l'étang numéro 3 de la station d'épuration des eaux usées;
    - b) demande numéro 4 retenue contractuelle - réfection de voirie pour les chemins du Moulin et Jacques-Cartier Sud – règlement numéro 09-598;
    - c) demande numéro 3 retenue contractuelle - réfection de voirie pour les chemins Grande-Ligne, Craig et Saint-Edmond – règlement numéro 08-581;
    - d) demande finale numéro 1 – travaux de pavage du sentier piétonnier de la 1<sup>re</sup> Avenue – règlement numéro 10-630;
  23. Plans d'implantation et d'intégration architecturale:
    - a) agrandissement d'une résidence au 4 660, chemin Tewkesbury;
    - b) matériaux de revêtement extérieur du bâtiment de l'immeuble de 9 logements sis au 511, chemin du Hibou;
  24. Demandes de dérogations mineures :
    - a) 207, chemin du Lac Nord - lot 1 241 121;
    - b) 72, chemin Saint-Thomas - lot 2 195 649;
  25. Dépôt du rapport intérimaire des permis et certificats au 31 décembre 2011;
  26. Demande de reconnaissance – Club de ski acrobatique de Stoneham;
  27. Avis de motion – règlement modifiant le Règlement numéro 11-650 établissant une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et au mérite individuel;
  28. Protocole d'entente avec le Comité des loisirs de Tewkesbury – patinoire du secteur de Tewkesbury saison 2011-2012;
  29. Démissions – surveillants de plateaux;
  30. Convention d'engagement – surveillant de plateaux à temps partiel;

31. Rapport de l'ouverture des soumissions – contrat de location des équipements d'éclairage et de sonorisation pour le Marché de Noël;
32. Désignation d'un représentant de la municipalité au sein du comité de travail du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CNCA);
33. Rapport du comité de sélection – engagement de surveillants de plateaux;
34. Varia;
35. Période de questions;
36. Levée de la séance.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 352-11

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné.

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 353-11

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2011**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal du 11 octobre 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le procès-verbal du 11 octobre 2011 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 354-11

### **ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du directeur général, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois d'octobre et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour octobre totalisant 1 688 017,16 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois d'octobre, se chiffrant à 106 957,11 \$, ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), d'un montant de 62 563,19 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 355-11

#### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 14 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

#### **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2011 ET SUR LES ORIENTATIONS**

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, monsieur le maire, Robert Miller, par un rapport, informe les citoyens et citoyennes sur la situation financière de la municipalité.

Monsieur le maire fait lecture du rapport sur la situation financière et donne ensuite la parole aux personnes qui désirent s'informer davantage sur le contenu du rapport.

L'adoption du budget pour l'année 2012 et du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 se fera le lundi 19 décembre 2011, à 20 h, au complexe municipal, situé au 325, chemin du Hibou.

Rés. : 356-11

#### **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2010 ET SUR LES ORIENTATIONS**

Considérant qu'en vertu de l'article numéro 955 du Code municipal du Québec, le rapport sur la situation financière doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique ou sur décision du conseil être publié dans le journal diffusé par la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère de Julie Plamondon et résolu d'autoriser la direction générale à publier le rapport sur la situation financière 2011 de la municipalité dans l'édition du Petit Rapporteur du mois de décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 357-11

#### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU REPRÉSENTANT SUBSTITUT AUPRÈS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu de nommer madame Marie-Eve D'Ascola, conseillère au siège numéro 1, à titre de maire suppléant et de représentant substitut auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier, pour la période du 15 novembre 2011 au 12 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX, PRÉSENTATION DE L'OBJET DU RÈGLEMENT ET CONFIRMATION DE LA SÉANCE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, présentation de l'objet du règlement et confirmation de la séance de l'adoption du règlement.

Le maire présente les objectifs généraux du projet et précise qu'il sera adopté à la séance du mois de décembre.

---

Robert Miller, maire

**RAPPORTS DU SERVICE DES FINANCES :**

Rés. : 358-11

**REVENUS ET DÉPENSES POUR LES DIX PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2011 ET ESTIMATION AU 31 DÉCEMBRE 2011**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accuser réception des rapports des revenus et dépenses déposés par le directeur général, monsieur Michel Chatigny, pour les mois de janvier à novembre 2011 ainsi que l'estimation au 31 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 359-11

**RADIATION DE TAXES MUNICIPALES ET DE FACTURES DIVERSES**

Considérant les règles relatives à la vente pour taxes;

Considérant les règles relatives à la prescription en matière de taxes municipales;

Considérant l'état des taxes dues concernant les dossiers énumérés dans le rapport du Service des finances identifié par l'annexe « A »;

Considérant l'état des dossiers des factures diverses qui sont énumérées dans le rapport du Service des finances identifié par l'annexe « B »;

Considérant la recommandation du directeur du Service des finances et de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accepte les rapports du Service des finances et autorise la radiation des taxes, intérêts et pénalités prescrits et dus aux dossiers énumérés dans le rapport identifié par l'annexe « A » totalisant 780,40 \$, ainsi que la radiation des factures diverses incluant les intérêts dans le rapport identifié par l'annexe « B » totalisant 1 326,21 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 360-11

**ARRÉRAGES DE TAXES**

Considérant la politique numéro GF-04-04 concernant le recouvrement des comptes à recevoir adoptée par le conseil le 12 octobre 2004;

Considérant le rapport du Service des finances en regard avec les arrérages de taxes;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du Service des finances relativement aux arrérages de taxes municipales.

Le conseil autorise l'administration générale à transmettre à la Cour municipale de Saint-Raymond les dossiers faisant partie de l'annexe « A » pour perception.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 361-11

### **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT D'UNE RÉCEPTIONNISTE OCCASIONNELLE**

Considérant que le poste de réceptionniste occasionnelle a fait l'objet d'un concours d'emploi publié dans l'édition du mois d'octobre dans le journal Le Petit Rapporteur, qui est distribué à chacune des adresses civiques de la municipalité;

Considérant le rapport du comité de sélection sur le résultat du processus de sélection;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve d'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du comité de sélection relatif au concours d'emploi pour l'engagement d'une réceptionniste occasionnelle. La nomination de madame Sandrine Brassat, résidente de Stoneham-et-Tewkesbury, au poste de réceptionniste se fera à compter du 15 novembre 2011, et ce, sur une base occasionnelle suivant les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la convention collective des travailleuses et travailleurs des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Le taux horaire pour cet emploi est de 14,22 \$ selon la convention collective.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 362-11

### **RAPPORT DES DEMANDES DE SOUMISSIONS – GRAPHISME ET IMPRESSION DU PETIT RAPPORTEUR**

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury terminera en décembre 2011 le contrat de deux ans qui la liait avec la firme Pariscom, pour la conception et la mise en page, et la firme Transcontinental Québec, pour l'impression du journal local de la municipalité, le Petit Rapporteur;

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de six soumissionnaires spécialisés pour l'impression du journal local le Petit Rapporteur ainsi que le service d'infographie (projet numéro AD-PR-2011) avec options un an, deux ans et trois ans;

Considérant que sur quatre soumissions reçues, le soumissionnaire Transcontinental Québec a présenté le prix le plus bas conforme pour l'impression du journal local le Petit Rapporteur ainsi que le service d'infographie pour chacune des options requises;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'impression du journal local le Petit

Rapporteur ainsi que le service d'infographie (projet numéro AD-PR-2011) à Transcontinental Québec pour une période d'un an au coût total de 30 855,43 \$ taxes incluses. Le document de soumission présenté par la firme, le devis des soumissions, l'addenda numéro 1 et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget prévu à cet effet pour 2012 (communications : poste numéro 02-190-15-339).

Adoptée à l'unanimité.

### **NOMINATIONS AU SEIN D'ORGANISMES :**

Rés. : 363-11

#### **CATS – COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES ET TOURISME STONEHAM**

Considérant que ce conseil désire nommer une personne du milieu du tourisme au sein de l'organisme Communauté d'Affaires et Tourisme Stoneham;

Considérant que monsieur Mathieu Brunet, directeur du Parc de la Jacques-Cartier est disponible pour assumer ce rôle;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil nomme monsieur Mathieu Brunet, directeur du Parc de la Jacques-Cartier, au sein du conseil d'administration de l'organisme Communauté d'Affaires et Tourisme Stoneham.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 364-11

#### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY**

Considérant que ce conseil désire nommer une personne du milieu au sein de l'organisme de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant que madame Louise Marcoux, domiciliée à Stoneham-et-Tewkesbury est disponible pour assumer ce rôle;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil nomme madame Louise Marcoux, domiciliée à Stoneham-et-Tewkesbury, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le conseiller François Du Sablon quitte la salle du conseil à 21 h 10.

Rés. : 365-11

#### **DEMANDE DE VARIATION BUDGÉTAIRE – ENTRETIEN DU COMPLEXE MUNICIPAL**

Considérant le rapport du Service des finances portant sur le dépassement du budget 2011 alloué pour l'entretien du complexe municipal;

Considérant que plusieurs dépenses d'entretien du complexe, notamment en regard avec le système de climatisation, le brie de l'entrée d'eau dans la palestres et le drainage des eaux de pluie et souterraine explique ce dépassement;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil accepte le rapport de la direction générale portant sur une demande de variation budgétaire pour le poste d'entretien du complexe municipal.

Le conseil autorise les variations suivantes afin de combler les besoins budgétaires au 31 décembre 2011 dudit poste :

DU POSTE	AU POSTE	MONTANT
1. Entretien du terrain du complexe 02-190-31-522	Entretien du complexe municipal 02-190-32-522	8 000 \$
2. Formation – administration 02-160-00-454	Idem	5 000 \$
3. Surplus accumulé non affecté	Idem	7 000 \$
	Total :	20 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 366-11

#### **DÉCISION DU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE – APPLICATION DU JUGEMENT DU 29 SEPTEMBRE 2011**

Considérant le jugement rendu par le Tribunal des droits de la personne, en date du 29 septembre 2011, dans le dossier numéro 309-013/MU (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse contre la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury);

Considérant la recommandation de la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay avocats, conseillers juridiques de la municipalité, en date du 27 octobre 2011;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil autorise la direction générale de la municipalité à entreprendre les démarches imposées par ledit jugement, notamment les paiements aux parties plaignante et victime.

Les sommes requises pour couvrir lesdits paiements seront prises à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Le directeur général confirme que les fonds nécessaires pour lesdits paiements sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le conseiller François Du Sablon revient dans la salle du conseil à 21 h 15.

Rés. : 367-11

#### **DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE – MARGE DE CRÉDIT**

Considérant que la municipalité a prévu en 2011 dans son programme triennal d'immobilisations les projets de la réfection d'une partie du chemin Saint-Edmond (projet IF-0902), du chemin Whalen (projet IF-0903), du chemin du Plateau (projet IF-1102) et du chemin St-Peters (projet IF-1103);

Considérant que le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 11-648 ne sera finalisé qu'au courant de l'année 2012;



Considérant que nous devons payer les fournisseurs ayant effectué les travaux desdits projets;

Considérant que la municipalité n'aura pas les liquidités nécessaires afin de remplir ses obligations financières jusqu'au financement dudit règlement d'emprunt;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil autorise la demande d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire de Charlesbourg, Centre financier aux entreprises Desjardins de Charlesbourg d'un montant de 2 249 000 \$, afin de pallier au manque de liquidité jusqu'au financement permanent du règlement d'emprunt énuméré ci-dessus.

Le conseil autorise monsieur Michel Chatigny, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente résolution.

Les frais d'intérêts seront imputés au règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 368-11

#### **DÉMISSION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accuse réception de la lettre de démission de monsieur Steve Vézina, à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de la sécurité incendie de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le conseil municipal tient à féliciter monsieur Vézina pour son implication communautaire au cours des trois dernières années.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 369-11

#### **RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-EDMOND ET DES CHEMINS WHALEN ET DU PLATEAU – RÈGLEMENT NUMÉRO 11-648**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond (IF-0902), Whalen (IF-0903) et du Plateau (IF-1102);

Considérant que le conseil a adopté le 18 avril 2011 le règlement numéro 11-648, ayant pour objet les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau;

Considérant la résolution numéro 198-11 datée du 13 juin 2011, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau;

Considérant la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., datée du 3 novembre 2011;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu

d'accepter le rapport de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., daté du 3 novembre 2011 relativement à la recommandation de paiement numéro 2, pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau.

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission incluant les directives de changements numéros 1, 2, 3, 5, 9 et 10, le paiement d'un montant de 1 078 463,33 \$, incluant les taxes, à l'entreprise P.E. Pageau inc., conditionnel à la remise d'une déclaration solennelle et quittance des sommes dues par l'entrepreneur. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (137 533,77 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 11-648.

Adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORTS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS :**

Rés. : 370-11

### **FOURNITURE ET CUEILLETTE DES CONTENANTS À CHARGEMENT AVANT POUR LES DÉCHETS DOMESTIQUES**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture et la cueillette des contenants à chargement avant pour déchets domestiques;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de l'entrepreneur Veolia ES matières résiduelles inc. au montant de 170 482,64 \$ incluant les taxes applicables, pour les années 2012 et 2013 et qu'elle est conforme;

Considérant qu'il y aura indexation des coûts soumissionnés pour l'année 2013 comme stipulé aux documents d'appel d'offres;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Considérant que la soumission est conforme au devis;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil octroie le contrat de fourniture et cueillette des contenants à chargement avant pour déchets domestiques à l'entrepreneur qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Veolia ES matières résiduelles inc., au prix total soumissionné de 170 482,64 \$ incluant les taxes applicables pour les années 2012 et 2013 ainsi que la clause d'indexation annuelle des prix forfaitaires pour l'année 2013, le tout suivant les modalités prévues au devis de soumissions préparé par le Service des travaux publics en octobre 2011 et aux documents de soumissions déposés par l'entrepreneur en date du 4 novembre 2011. Ces documents sont joints en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. L'adoption de la présente résolution par le conseil fait office de contrat liant les parties.

Le prix total soumissionné peut cependant varier, l'entrepreneur n'étant payé que pour les quantités réelles de contenants à chargement avant qu'il fournisse et cueille, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents items du bordereau de soumission. Le devis de soumissions, la soumission de Veolia ES matières résiduelles inc. ainsi que la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Ledit contrat est octroyé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013 sur la base des montants forfaitaires soumis.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet pour les années 2012 et 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 371-11

### **MANDAT À UN NOTAIRE VISANT LA PRÉPARATION D'ACTES NOTARIÉS**

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation, auprès de trois notaires pour la préparation d'actes notariés dont le mandat consiste à :

A. 3707-15-5530 – Lot 1 241 735 – projet IF-0905, poste 22-300-60-411 :  
Établissement d'une servitude de passage pour l'aménagement et l'entretien d'un bassin de rétention permettant l'écoulement des eaux.

B. 3607-85-4150 – Lot 1 241 186 – projet IF-0905, poste 22-300-60-411 :  
Établissement d'une servitude de passage pour l'aménagement et l'entretien d'un bassin de rétention permettant l'écoulement des eaux.

C. 3806-98-4630 – Lot 1 827 710 – poste 02-130-43-412 :  
Acquisition d'un terrain vacant appartenant à monsieur Jean-Maurice Béland.

D. 3705-26-5732 – Lot 4 498 142 – poste 02-323-40-411  
Établissement d'une servitude de drainage pour l'aménagement et l'entretien d'un fossé.

Considérant que madame Elise Villeneuve, notaire est la seule à avoir présenté une soumission pour les services professionnels du mandat ci-haut décrit;

Considérant qu'il faut nommer les signataires autorisés pour la municipalité assurant la bonne conclusion dudit mandat;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil :

- a. Octroie le mandat de préparation d'actes notariés ci-haut décrit, à la notaire Élise Villeneuve pour un montant maximum de 5 941 \$ incluant les taxes applicables, tel que décrit dans sa soumission. Il est à noter que les frais de publication et les diverses taxes seront ajustés advenant une hausse des tarifs par les autorités compétentes. De plus, s'il s'avère que le dossier excède le temps prévu pour sa réalisation, l'excédent sera facturé à un tarif horaire de 175 \$, notamment la signature devant un notaire délégué ;
- b. Nomme le maire, monsieur Robert Miller, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury les actes notariés précisés précédemment.

La municipalité se réserve le doit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer le nombre d'actes notariés sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumissions présentés par la notaire Élise Villeneuve et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même les postes budgétaires suivants :

- A. Projet IF-0905 poste 22-300-60-411
- B. Projet IF-0905 poste 22-300-60-411
- C. Poste 02-130-43-412
- D. Poste 02-323-40-411

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 372-11

**ACHAT ET INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN JACQUES-CARTIER SUD – RÈGLEMENT NUMÉRO 09-598**

Considérant que le conseil a adopté le 11 mai 2009 le règlement numéro 09-598 ayant pour objet la réfection de voirie d'une partie des chemins du Moulin (IF-0907) et Jacques-Cartier Sud (IF-0605);

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de trois entrepreneurs spécialisés dans la pose de glissières de sécurité;

Considérant que la firme les Glissières J.T.D. inc. a soumis les prix unitaires les plus bas pour la pose et la fourniture de glissières de sécurité selon un échéancier de disponibilité dans les prochaines semaines;

Considérant les budgets disponibles au règlement numéro 09-598;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil octroie le contrat de fourniture et de pose de glissières de sécurité à la firme les Glissières J.T.D. inc. pour un montant total de 5 819,50 \$, plus les taxes applicables.

L'entrepreneur sera payé que pour les quantités réellement exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents items de la soumission.

Le contrat entre en vigueur conditionnellement à la réalisation des travaux d'installation desdites glissières de sécurité, avant le 10 décembre 2011.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet, le règlement numéro 09-598.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 373-11

**DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DES CHEMINS PRIVÉS DU DÉVELOPPEMENT EXPOSITION SUD**

Considérant la requête provenant des propriétaires contigus aux chemins des Skieurs, Alpin, des Montagnards et Blanc portant sur une demande de déneigement des chemins privés;

Considérant que ladite requête respecte les critères et conditions du Règlement numéro 07-548 concernant le déneigement des chemins privés;

Considérant que des soumissions sur invitations ont été demandées auprès de dix entrepreneurs, pour le déneigement des chemins des Skieurs, Alpin, des Montagnards et Blanc, du secteur d'Exposition Sud;

Considérant que le devis de soumissions prévoit une adjudication de contrat selon deux options, contrat d'un an ou contrat de deux ans;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de Déneigement terrassement Denis Poulin inc. pour un montant de 96 152,70 \$ incluant les taxes applicables pour les saisons 2011-2012 et 2012-2013 et qu'elle est conforme;

Considérant qu'il y aura indexation des coûts soumissionnés pour la saison 2012-2013 comme stipulé au document d'appel d'offres;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics sur les résultats des soumissions reçues et qu'il est d'avis que l'option du contrat deux ans représente l'opportunité économique la plus avantageuse pour les propriétaires des lots adjacents;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil :

- a) Accepte la requête reçue des propriétaires contigus aux chemins des Skieurs, Alpin, des Montagnards et Blanc;
- b) Octroie le contrat d'entretien et déneigement des chemins privés et plateaux incendies du développement Exposition Sud à l'entrepreneur qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Déneigement terrassement Denis Poulin inc., au prix total soumissionné de 96 152,70 \$ incluant les taxes applicables pour les saisons 2011-2012 et 2012-2013 (option B – 2 ans) ainsi que la clause d'indexation annuelle des prix forfaitaires pour la saison 2012-2013, le tout suivant les modalités prévues au devis de soumissions préparé par le Service des travaux publics en octobre 2011 et aux documents de soumissions déposés par l'entrepreneur en date du 9 novembre 2011. Ces documents sont joints en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. L'adoption de la présente résolution par le conseil fait office de contrat liant les parties;
- c) Autorise le Service des finances (perception des taxes) à percevoir annuellement, via le compte de taxes, 100 % du coût net dudit service aux propriétaires contigus des chemins des Skieurs, Alpin, des Montagnards et Blanc selon le mode de taxation précisé à l'article 6 du règlement numéro 07-548 (tarification).

Ledit contrat est octroyé à compter de ce jour, pour une période de deux ans, sur la base des montants forfaitaires soumis.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-335-10-443.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 374-11

**DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE LE PETIT SENTIER DE SAINT-ÉMILE – DROIT DE PASSAGE**

Considérant la demande du club de motoneige, «Le petit sentier de Saint-Émile», pour un droit de passage des côtés « ouest et est » du boulevard Talbot pour la saison hivernale 2011-2012;

Considérant que le tracé proposé par le club en 2010 a amélioré la situation réduisant ainsi les nuisances, en bifurquant du côté est du boulevard tel qu'identifié sur la carte ci-jointe;

Considérant que plusieurs tracés ont été analysés en collaboration avec la Sûreté du Québec, et que le seul tracé possible dans les conditions actuelles demeure celui sur les accotements du boulevard Talbot;

Considérant que le sentier empruntera le tracé illustré sur la carte ci-jointe sur une distance de 650 mètres entre Excavation Sani-Terre inc. et la rue des Corètes;

Considérant qu'il est plus avantageux de baliser un sentier de motoneiges plutôt que de laisser entière liberté aux motoneigistes;

Considérant que la vitesse maximale autorisée sera de 30 km/h et que le club de motoneige, « Le petit sentier de Saint-Émile », s'engage à mettre en place une signalisation adéquate en collaboration avec les représentants de la municipalité;

Considérant que le club de motoneige, « Le petit sentier de Saint-Émile », devra fournir à la municipalité une preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ qui servira de preuve de décharge de toutes responsabilités en cas d'accident;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accorder au club de motoneige « Le petit sentier de Saint-Émile », un droit de passage sur les accotements « ouest et est » du boulevard Talbot, du coin rue des Corètes et le numéro civique 2529, ce droit est accordé pour la saison 2011-2012. Il pourra être annulé automatiquement si le club de motoneige, « Le petit sentier de Saint-Émile », ne respecte pas ses engagements en terme d'aménagement, de signalisation et de contrôle de la vitesse.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 375-11

**ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 346-11 - PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE**

Considérant que la municipalité a mandaté la firme Genivar inc. pour préparer un plan d'intervention concernant le renouvellement des infrastructures d'aqueduc et d'égout présentes sur son territoire;

Considérant que le plan d'intervention se veut un outil de gestion efficace pour cerner les priorités d'intervention et planifier les investissements futurs;

Considérant que ce plan d'intervention respecte les exigences et les critères du « Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu :

- D'annuler la résolution numéro 346-11 adoptée le 11 octobre 2011;
- D'accepter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout tel qu'il a été déposé en date du 24 octobre 2011 par la firme Genivar inc. (projet numéro 111-15796-00).

Adoptée à l'unanimité.

**RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS :**

Rés. : 376-11

**DEMANDE NUMÉRO 1 – DISPOSITION DES BOUES DE L'ÉTANG  
NUMÉRO 3 DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées le 26 avril 2011 pour les travaux de vidange, le transport et la disposition des boues de l'étang numéro 3 de la station d'épuration des eaux usées;

Considérant la résolution numéro 159-11 datée du 9 mai 2011 portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de vidange, le transport et la disposition des boues de l'étang numéro 3 de la station d'épuration des eaux usées à l'entreprise Terratube;

Considérant que les travaux de vidange des boues de l'étang numéro 3 de la station d'épuration des eaux usées ont été réalisés;

Considérant la recommandation de monsieur Yannick Vinette, M.Sc. de la firme Aquatech datée du 17 octobre 2011;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le rapport de monsieur Yannick Vinette, M.Sc. de la firme Aquatech daté du 11 octobre 2011 relativement à la recommandation de paiement numéro 1 pour les travaux de vidange des boues de l'étang numéro 3 de la station d'épuration des eaux usées.

Le conseil autorise, en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission, le paiement d'un montant de 53 226,77 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Terratube, conditionnellement à la remise d'une quittance des sommes dues par l'entrepreneur pour les travaux de disposition des boues de l'étang numéro 3 de la station d'épuration des eaux usées et de l'attestation de conformité de la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le poste budgétaire numéro 02-414-00-445.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 377-11

**DEMANDE NUMÉRO 4 RETENUE CONTRACTUELLE –  
RÉFECTION DE VOIRIE POUR LES CHEMINS DU MOULIN ET  
JACQUES-CARTIER SUD – RÈGLEMENT NUMÉRO 09-598**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie des chemins du Moulin et Jacques-Cartier Sud;

Considérant que le conseil a adopté le 11 mai 2009 le règlement numéro 09-598 ayant pour objet les travaux de voirie des chemins du Moulin et Jacques-Cartier Sud;

Considérant la résolution numéro 107-09 du 14 avril 2009, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de voirie des chemins du Moulin et Jacques-Cartier Sud;

Considérant la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., datée du 26 octobre 2011;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., daté du 26 octobre 2011, relativement à la recommandation de paiement numéro 4 pour la remise de la retenue contractuelle de 5 % des travaux de réfection de voirie des chemins du Moulin IF-0907 et Jacques-Cartier Sud IF-0605.

Le conseil autorise, la remise de la retenue contractuelle de 5 % d'un montant de 31 375,47 \$ taxes incluses à l'entrepreneur P.E. Pageau inc.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 09-598.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 378-11

**DEMANDE NUMÉRO 3 RETENUE CONTRACTUELLE – RÉFECTI-  
TION DE VOIRIE POUR LES CHEMINS GRANDE-LIGNE, CRAIG ET  
SAINT-EDMOND – RÈGLEMENT NUMÉRO 08-581**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie des chemins Grande-Ligne IF-0106, Craig IF-0703 et Saint-Edmond IF-0804;

Considérant que le conseil a adopté le 25 juin 2008 le règlement numéro 08-581 ayant pour objet les travaux de voirie des chemins Grande-Ligne IF-0106, Craig IF-0703 et Saint-Edmond IF-0804;

Considérant la résolution numéro 192-08 datée du 25 juin 2008, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de voirie des chemins Grande-Ligne IF-0106, Craig IF-0703 et Saint-Edmond IF-0804;

Considérant la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil datée du 26 octobre 2011;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc. daté du 26 octobre 2011 relativement à la remise de la retenue et à la recommandation de paiement numéro 3, pour les travaux de réfection de voirie des chemins Grande-Ligne IF-0106, Craig IF-0703 et Saint-Edmond IF-0804.

Le conseil autorise, la remise de la retenue contractuelle de 5 % d'un montant de 48 327,90 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur P.E. Pageau inc.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 08-581.

Adoptée à l'unanimité.



Rés. : 379-11

**DEMANDE FINALE NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE PAVAGE DU SENTIER PIÉTONNIER DE LA 1<sup>RE</sup> AVENUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 10-630**

Considérant la résolution numéro 340-11 datée du 11 octobre 2011 portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de pavage du sentier piétonnier de la 1<sup>re</sup> Avenue, projet IF-1005;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport du Service des travaux publics daté du 7 novembre 2011 relativement à la recommandation de paiement final numéro 1, pour les travaux de pavage du sentier piétonnier de la 1<sup>re</sup> Avenue, projet IF-1005.

Le conseil autorise, en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission, le paiement final d'un montant de 30 229,08 \$, taxes incluses, à l'entreprise Construction et pavage Portneuf inc., conditionnel à la remise de l'attestation de conformité de la CSST et à une déclaration solennelle et quittance des sommes dues par l'entrepreneur. Il est à noter qu'une retenue de 5 % (1 511,45 \$) sera effectuée conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 10-630, projet IF-1005, poste budgétaire 22-300-60-721.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 380-11

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Considérant les demandes présentées dans des catégories de travaux et visées à l'intérieur du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit par résolution, approuver les plans et croquis soumis, conformément aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal, lors de la réunion du 27 octobre 2011, d'appuyer les présentes demandes;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à délivrer les permis ci-dessous :

1. Agrandissement d'une résidence dans la zone RUR-311 au 4660, route Tewkesbury (lot numéro 2 410 443);
2. Revêtement extérieur de l'immeuble de 9 logements sis au 511, chemin du Hibou (lot numéro 2 422 618).

Adoptée à l'unanimité.

### **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

Rés. : 381-11

#### **207, CHEMIN DU LAC NORD – LOT 1 241 121**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de régulariser un empiètement de 0,92 m de l'abri auto attenant à la résidence sise au 207, chemin du Lac Nord, à l'intérieur de la marge de recul avant;

Considérant que selon le Règlement de zonage numéro 09-591, la marge de recul avant minimale applicable est fixée à 7,5 m;

Considérant que cette dérogation permettra de régulariser la marge avant dudit abri d'auto attenant à 6,58 m;

Considérant que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que les travaux ont été faits de bonne foi ;

Considérant que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de la réunion du 27 octobre 2011;

Considérant qu'un avis public a été publié le 30 octobre 2011 dans le journal Le Soleil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591, au 207, chemin du Lac Nord, lot numéro 1 241 121, afin de régulariser un empiètement de 0,92 m de l'abri d'auto attenant à la résidence à l'intérieur de la marge de recul avant.

Adoptée à l'unanimité.

#### **72, CHEMIN SAINT-THOMAS – LOT 2 195 649**

Le conseil décide de remettre sa décision sur le dossier du 72, chemin St-Thomas, lot 2 195 649, à une séance ultérieure.

Rés. : 382-11

#### **DÉPÔT DU RAPPORT INTÉRIMAIRE DES PERMIS ET CERTIFICATS AU 31 OCTOBRE 2011**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accuser réception du rapport intérimaire des permis et certificats préparés par le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour les années 2009 à 2011 et visant la période du mois de janvier au 31 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 383-11

#### **DEMANDE DE RECONNAISSANCE – CLUB DE SKI ACROBATIQUE DE STONEHAM**

Considérant la politique de reconnaissance et de soutien en vigueur;

Considérant la demande de reconnaissance déposée en bonne et due forme par Le Club de ski acrobatique de Stoneham;

Considérant que la municipalité n'a pas sur son territoire un tel organisme;

Considérant que le Club de ski acrobatique a son siège social sur notre territoire;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu de reconnaître Le Club de ski acrobatique de Stoneham et d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à confirmer à ce dernier, sa reconnaissance et les services offerts par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-650 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AU MÉRITE INDIVIDUEL**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un Règlement modifiant le Règlement numéro 11-650 établissant une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et au mérite individuel.

---

Robert Miller, maire

Rés. : 384-11

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COMITÉ DES LOISIRS DE TEWKESBURY – PATINOIRE DU SECTEUR DE TEWKESBURY SAISON 2011-2012**

Considérant l'intérêt manifesté par le comité des loisirs de Tewkesbury pour la prise en charge de la patinoire située dans le parc des Draveurs à Tewkesbury;

Considérant qu'un minimum de services doit être offert pour permettre l'ouverture de la patinoire pour la saison hivernale 2011-2012;

Considérant que la fête de quartier du mois d'août a été annulée pour cause de pluie et que l'aide financière de 400 \$ n'a pas été dépensée;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Lous-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'octroyer une compensation monétaire de 5 600 \$ au comité des loisirs de Tewkesbury, relativement à l'entretien et la surveillance de la patinoire et de ses dépendances.

Il est également proposé d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer un protocole d'entente d'une durée d'un an avec le comité des loisirs de Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 385-11

### **DÉMISSIONS – SURVEILLANTS DE PLATEAUX**

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a reçu de madame Laury Coulombe Robitaille ainsi que de monsieur Dominic Laroche des lettres de démission, et ce, à titre de surveillants de plateaux;

Considérant que ledit poste est un emploi occasionnel dont les heures de travail varient beaucoup en fonction des besoins du Service des loisirs et de la culture;

Considérant que les disponibilités des surveillants de plateaux peuvent varier en fonction de leurs situations personnelles;

Considérant que madame Coulombe et monsieur Laroche ont tous soulevé des motifs de non-disponibilité par rapport à leurs situations personnelles;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accuser réception des lettres de démission des surveillants de plateaux suivants :

- Madame Laury Coulombe Robitaille;
- Monsieur Dominic Laroche

Le conseil remercie ceux-ci pour le dévouement et le professionnalisme démontrés dans l'accomplissement de leurs tâches et souhaite à chacun bonne chance dans leurs nouveaux défis.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 386-11

### **CONVENTION D'ENGAGEMENT – SURVEILLANT DE PLATEAUX À TEMPS PARTIEL**

Considérant les besoins du Service des loisirs et de la culture pour la surveillance de ses activités;

Considérant le manque de disponibilité des surveillants actuels;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter l'embauche de monsieur Marc Hamel comme surveillant de plateaux à temps partiel, pour une durée minimale de 12 heures par semaine. Monsieur Hamel devra également être disponible pour faire des heures additionnelles selon les besoins de la demande.

Le directeur général est autorisé à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury la convention d'engagement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 387-11

### **RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CONTRAT DE LOCATION DES ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE ET DE SONORISATION POUR LE MARCHÉ DE NOËL**

Considérant que le Marché de Noël de La Jacques-Cartier a remporté un succès indéniable en 2010 lors de sa première édition;

Considérant que les demandes de financement auprès de divers bailleurs de fonds et de commanditaires se déroulent comme prévu;

Considérant que la soumission de la compagnie Solotech est conforme aux exigences de la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil municipal autorise le Service des loisirs et de la culture à procéder à l'octroi du contrat de location d'équipement de sonorisation et d'éclairage, dans le cadre du Marché de Noël de La Jacques-Cartier.

Le montant nécessaire soit 6 830 \$, plus les taxes, est disponible dans le poste budgétaire numéro 01-701-21-499.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 388-11

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU COMITÉ DE TRAVAIL DU RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (CNCA)**

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CNCA) pour les bibliothèques affiliées desservant une population de 5 000 habitants et plus à compter de 2013 et que, par conséquent, ces bibliothèques deviendront autonomes;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury sera directement touchée par la décision du MCCF;

Considérant que le Réseau Biblio CNCA a fait parvenir à la MRC de La Jacques-Cartier et aux municipalités locales affiliées une copie d'une résolution adoptée lors de l'assemblée annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, visant à former un comité de travail composé d'au moins un représentant par MRC des deux grandes régions;

Considérant que le comité de travail aura comme mandat, notamment, de démontrer que la décision du MCCCF affectera la qualité des services offerts dans les bibliothèques concernées de même que dans les bibliothèques des plus petites municipalités;

Considérant la décision récente de la MRC de La Jacques-Cartier de former ledit comité de travail régional;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu de nommer madame Edith Coulombe, conseillère au siège numéro 2, au sein du comité de travail du Réseau Biblio CNCA formé par la MRC de La Jacques-Cartier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 389-11

**RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT DE SURVEILLANTS DE PLATEAUX**

Considérant les besoins du Service des loisirs et de la culture pour la surveillance de ses activités;

Considérant le manque de disponibilité des surveillants actuels;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter la nouvelle liste des surveillants de plateaux occasionnels.

1. Pierre-Luc St-Laurent
2. Marc Hamel
3. Maude Parent
4. Maxime Paradis
5. Claude Vézina

Par l'adoption de la présente résolution, le conseil nomme suite à un processus de sélection, monsieur Claude Vézina à titre de surveillant de plateaux.

Adoptée à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 390-11

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Chatigny, directeur général et  
secrétaire-trésorier